

**Cadre d'élaboration  
des politiques en  
matière d'éducation  
postsecondaire  
et de formation  
des Autochtones**

2011





**Cadre d'élaboration des politiques  
en matière d'éducation postsecondaire  
et de formation des Autochtones**



**2011**



# Table des matières

Introduction . . . . .	3
Résumé . . . . .	5
Contexte . . . . .	8
Objet . . . . .	11
Vision . . . . .	13
Principes . . . . .	14
Objectifs . . . . .	17
Relations . . . . .	19
Mesurer le succès . . . . .	20
Orientations stratégiques . . . . .	25
Conclusion . . . . .	35
<i>Annexe A : Éducation postsecondaire et formation des Autochtones en Ontario – Contexte . . . . .</i>	<i>37</i>
<i>Annexe B : Défis auxquels font face les apprenantes et apprenants autochtones dans le milieu de l'éducation postsecondaire et de la formation . . . . .</i>	<i>43</i>
Glossaire . . . . .	45
Références et ressources . . . . .	53

An equivalent publication is available in English under the title *Aboriginal Postsecondary Education and Training Policy Framework*

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de la Formation et des Collèges et Universités au [www.ontario.ca/mfcu](http://www.ontario.ca/mfcu).



# Introduction

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à instaurer l'excellence dans le système d'éducation public pour toutes les apprenantes et tous les apprenants, y compris les Autochtones<sup>1</sup>, tel qu'il est énoncé dans *Une nouvelle approche des affaires autochtones*, document publié par le gouvernement de l'Ontario en juin 2005, préconisant des communautés autochtones prospères et saines pour offrir un meilleur avenir à leurs enfants et à leurs adolescents. Le gouvernement de l'Ontario et les chefs autochtones reconnaissent l'importance de l'éducation pour améliorer les possibilités offertes aux peuples autochtones. Dans *Une nouvelle approche des affaires autochtones*, le gouvernement s'engage à collaborer avec les chefs et les organismes autochtones pour améliorer les possibilités en matière d'éducation des apprenantes et apprenants autochtones.

Fidèle à cet engagement, les ministères de l'apprentissage de l'Ontario – soit le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités – ont fait de l'éducation des peuples autochtones l'une de leurs priorités. L'accent est mis sur deux défis principaux : améliorer le rendement scolaire des apprenantes et apprenants autochtones et combler l'écart entre le niveau d'éducation des Autochtones et celui des non-Autochtones en Ontario.

En 2007, le ministère de l'Éducation a publié le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, qui établit le contexte d'une politique stratégique en vertu de laquelle le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et les écoles travaillent ensemble pour améliorer le rendement scolaire des élèves autochtones qui fréquentent les écoles élémentaires et secondaires financées par les deniers publics en Ontario. Depuis quatre ans, le ministère de l'Éducation poursuit la mise en œuvre du cadre d'élaboration des politiques et continue à faire progresser son programme d'éducation des Autochtones aux paliers élémentaire et secondaire.

---

1. Le terme *Autochtones* inclut la référence aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits. Dans ce document, on utilise les termes *Premières Nations*, *Métis* et *Inuits* lorsque le contexte est approprié. Le terme *Autochtone* est utilisé dans le présent document pour désigner tous les peuples qui ont des origines et un patrimoine autochtones.

S'appuyant sur la réussite de ce cadre d'élaboration des politiques et sur les leçons tirées des expériences du ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités reconnaît que, pour atteindre les objectifs à long terme du gouvernement concernant l'éducation des Autochtones, on doit déployer des efforts coordonnés et développer et mettre en œuvre des stratégies efficaces pour répondre aux besoins en matière d'éducation postsecondaire des apprenantes et apprenants autochtones. Le *Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones* n'est ni une étude de recherche exhaustive sur l'éducation postsecondaire des Autochtones ni un répertoire des services et des programmes offerts aux peuples autochtones de la province. Il s'agit plutôt d'un cadre de travail souple et vaste ayant pour but principal d'opérer des changements tangibles dans les programmes d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones en Ontario en passant par l'étayage de l'élaboration de politiques et de la conception de programmes au sein du Ministère, la poursuite d'initiatives et de progrès dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation, ainsi que le lancement et le renforcement du dialogue et des partenariats avec et entre les chefs et les communautés autochtones, le Ministère, les intervenants des secteurs d'éducation postsecondaire et de formation et les leaders du marché du travail et de l'industrie.

Le présent cadre d'élaboration des politiques servira de tremplin et de structure à l'application d'une nouvelle approche comprenant des mesures efficaces pour la réforme à l'égard de l'éducation postsecondaire et de la formation. Avec le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, il établit les assises de la Stratégie d'éducation des Autochtones mise en œuvre par le gouvernement.



# Résumé

Le *Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones* a été établi par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités entre mars 2009 et décembre 2010 et préconisait une approche communautaire à plusieurs volets à l'échelle de la province. Cette approche comprenait la collecte de commentaires et de suggestions auprès des principaux intervenants et des partenaires du secteur, des représentants des établissements postsecondaires, des fournisseurs et des organismes de prestation de services de formation, des représentants du Ministère et d'autres ministères de l'Ontario, des organismes administratifs et organisations autochtones, des représentants de conseils scolaires et des particuliers qui travaillent dans le domaine de l'éducation des Premières nations. De nombreux particuliers et organisations ont aussi envoyé leurs commentaires par écrit. Dès le début du processus, une Table de concertation sur l'éducation postsecondaire et la formation des Autochtones, dont le mandat était limité dans le temps, a fourni des conseils et des directives sur la conception du cadre d'élaboration des politiques. Ainsi, le présent cadre d'élaboration des politiques est le résultat d'un dialogue et de recherches considérables.

L'élaboration et la mise en œuvre du *Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones* dénotent un renouvellement de l'engagement de la part du gouvernement provincial pour améliorer les perspectives d'éducation postsecondaire et de formation pour les peuples autochtones de l'Ontario. Ce cadre est un outil qui permet de se pencher sur les réussites du passé et de renforcer les assises solides établies par ceux et celles qui ont œuvré au fil des ans pour faciliter l'accès des peuples autochtones à l'éducation postsecondaire et à la formation et pour les aider à réussir. Il donne l'occasion au ministère de la Formation et des Collèges et Universités et à ses partenaires dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation de prendre de nouvelles mesures et, en partenariat avec les communautés autochtones, d'accroître les possibilités de réussite pour les apprenantes et apprenants autochtones de la province.

Ce cadre reconnaît que les écarts socio-économiques entre les Autochtones et les non-Autochtones ne peuvent pas être comblés si on ne réduit pas les écarts au chapitre du niveau d'éducation. Les stratégies visant à combler les écarts dans les niveaux d'éducation doivent tenir compte des réalités économiques et démographiques actuelles et futures, y compris du taux de croissance prévu de la population autochtone de l'Ontario qui surpassera celui de la population non autochtone. Les futurs programmes et politiques doivent tenir compte de l'évolution démographique de la province, de ses besoins et des changements s'opérant sur le marché du travail et dans des secteurs économiques émergents. Il faut aussi prendre en compte les coûts associés au fait de ne pas avoir une main-d'œuvre qualifiée, instruite et apte à participer au marché du travail.

Le présent cadre d'élaboration des politiques sert de guide et de point de départ à l'amélioration des possibilités en matière d'éducation postsecondaire et de formation pour les Autochtones, et à l'établissement d'une vision à long terme, des principes, des objectifs, des orientations stratégiques et des mesures de la performance. Il souligne que toute personne compétente désireuse de poursuivre des études collégiales ou universitaires ou de suivre une formation en apprentissage en aura la possibilité et que les Autochtones pourront avoir des possibilités d'acquérir les compétences et l'éducation formelle nécessaires pour participer plus activement au marché du travail en évolution du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce cadre d'élaboration des politiques comporte cinq principes de base :

- excellence et responsabilité;
- équité, inclusion et respect de la diversité;
- coopération et responsabilité partagée en matière d'éducation postsecondaire et de formation;
- respect des droits constitutionnels et des droits issus de traités;
- respect du savoir, des langues et des cultures autochtones.

Les objectifs principaux de ce cadre d'élaboration de politiques sont :

- *Responsabilité et transparence* : La transparence et la responsabilité sont rehaussées par l'amélioration de la diffusion de l'information sur l'éducation postsecondaire et la formation, et par un meilleur accès à cette information.

- *Sensibilité et respect* : Les établissements postsecondaires et de formation sont de plus en plus sensibles et respectueux à l'égard des besoins, des choix et des aspirations des apprenantes et apprenants autochtones.
- *Réussite des apprenantes et apprenants autochtones* : De plus en plus d'apprenantes et apprenants autochtones atteignent des niveaux de réussite élevés en éducation postsecondaire et en formation.
- *Préparation au marché du travail* : De plus en plus d'apprenantes et apprenants autochtones possèdent l'éducation formelle et les compétences nécessaires pour participer plus activement au marché du travail en évolution.

Les orientations stratégiques qui guideront l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes, des activités et des initiatives sont les suivantes :

- communication stratégique;
- responsabilité et diffusion de l'information;
- sollicitation soutenue de la participation des communautés autochtones;
- leadership et perfectionnement professionnel;
- accroissement de la capacité du système de l'éducation postsecondaire et de la formation;
- accès et cheminements vers la réussite;
- rétention et diplomation;
- transition facilitée vers le marché du travail.

Pour suivre les réussites et les progrès réalisés dans le processus d'élimination des écarts dans le rendement scolaire et le niveau d'éducation, une stratégie de mesure de la performance en matière d'éducation postsecondaire pour les Autochtones sera établie.

On trouvera en annexe des renseignements supplémentaires sur les rôles, les responsabilités, les programmes et les services du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi qu'un résumé des défis uniques auxquels font face les apprenantes et apprenants autochtones lorsqu'ils intègrent les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation. Un glossaire est également fourni.

# Contexte

## Profil de la population autochtone en Ontario

D'après le recensement de 2006, le nombre de Canadiennes et Canadiens qui disent être Autochtones a dépassé le million pour s'établir à 1 172 790<sup>2</sup>. Plus d'un cinquième (231 000, soit 21 %) de cette population vit en Ontario, soit plus que dans toute autre province ou territoire du Canada. Les Autochtones représentent environ 3 % de la population ontarienne et 10 % de la population du Nord de la province (10 % de la population de Thunder Bay et près de 20 % de celle de Kenora). Au cours de la décennie qui a précédé 2006, la population autochtone s'est accrue plus rapidement que la population non autochtone, augmentant de 45 %, soit près de six fois plus vite que la population non autochtone qui, elle, a augmenté de 8 %.

Le recensement présente une image générale du taux de diplomation pour les programmes d'éducation postsecondaire et fournit également des indicateurs économiques pour les Autochtones et les non-Autochtones. D'après le recensement de 2006, 9 % des Autochtones de l'Ontario âgés de 25 à 64 ans ont obtenu un baccalauréat, tandis que 36 % détenaient un diplôme collégial ou un certificat professionnel<sup>3</sup>. Si, selon les données du recensement, des progrès ont été réalisés au niveau des taux de diplomation des collèges et des programmes de formation professionnelle, les établissements postsecondaires de la province continuent d'afficher des écarts importants au chapitre de l'inscription et de la rétention des apprenantes et apprenants autochtones ainsi qu'au chapitre du nombre de membres du personnel enseignant et non enseignant autochtone des établissements financés par les deniers publics.

Les taux de chômage continuent aussi d'afficher des écarts : en 2006, les Autochtones au chômage âgés de 25 à 64 ans (13 %) étaient quatre fois

---

2. En tant que profil instantané d'une journée, le recensement fait état d'un nombre inférieur au nombre actuel d'Autochtones du fait de l'extrême mobilité de la population, du manque de participation de certaines communautés fortement peuplées et du manque de documentation concernant les sans-abri. Étant donné l'absence d'une base de données provinciale fiable, le recensement fédéral est actuellement la principale source de données sur l'éducation des peuples autochtones. La section « Mesurer le succès » du présent document contient d'autres explications de ce genre.

3. Par comparaison, 31 % de l'ensemble de la population ontarienne a fait des études universitaires et 26 % des études collégiales ou professionnelles.

plus nombreux que les non-Autochtones (3 %). De plus, une plus forte proportion de familles autochtones (31,2 %) avait un faible revenu par rapport à la moyenne de l'ensemble des familles canadiennes (12,9 %). En 2006, le revenu annuel moyen des Autochtones en Ontario était de 28 000 \$ comparativement à 38 000 \$ pour les non-Autochtones.

Nous devons tenir compte des défis du climat économique mondial qui ont affecté beaucoup de familles et de communautés de l'Ontario et du reste du Canada au cours de la dernière décennie. Toutefois, bien que les données actuellement disponibles soient quelque peu limitées, il est évident que les personnes, les familles et les communautés autochtones font face à des défis socio-économiques précis qui nécessitent des interventions ciblées et soutenues.

En outre, Statistiques Canada prévoit une hausse de 16 % de la population autochtone de l'Ontario, qui s'établira à 267 700 d'ici 2017; le nombre de jeunes adultes autochtones (âgés de 20 à 29 ans) devrait s'accroître de plus de 22 %, ce qui est bien plus que la hausse prévue de 9 % pour la partie de la population non autochtone appartenant au même groupe d'âge. Même si les données disponibles sont incomplètes, les statistiques révèlent la nécessité de s'attaquer de manière plus stratégique à la question de l'éducation postsecondaire et de la formation des Autochtones pour réduire les écarts considérables qui existent sur le marché du travail entre les Autochtones et les non-Autochtones, aujourd'hui et dans un proche avenir.

### **Le chemin parcouru**

Les statistiques mises à part, nous savons que des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation et de la formation des Autochtones. Par exemple, nous savons que depuis le lancement, par le Ministère, au début des années 1990, de la Stratégie d'éducation et de formation des Autochtones et grâce aux investissements simultanés du gouvernement dans l'alphabétisation des adultes et dans l'emploi et la formation professionnelle :

- un plus grand nombre d'Autochtones fréquentent les collèges et accèdent aux programmes de formation et de développement des compétences;
- les collèges, les universités et les établissements autochtones sont de plus en plus déterminés à aider les apprenantes et apprenants autochtones à obtenir de bons résultats au palier postsecondaire;

- les écarts diminuent en ce qui concerne le niveau d'éducation atteint dans des programmes d'études non universitaires, car de plus en plus d'Autochtones terminent des études collégiales ou des programmes de formation professionnelle;
- de plus en plus d'employeurs et de secteurs reconnaissent la nécessité d'établir des stratégies ciblées pour recruter des employés autochtones.

### **Le chemin à parcourir**

Malgré les progrès réalisés dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation au cours des deux dernières décennies, les apprenantes et apprenants autochtones continuent de se heurter à des obstacles sociaux, culturels, financiers et géographiques qui entravent leur participation à ces secteurs. Par conséquent, en Ontario, l'accès des Autochtones au marché du travail et aux possibilités de développement économique reste limité.

Outre les facteurs plus évidents comme la pauvreté, le décrochage au palier secondaire, l'absence de préparation scolaire, la discrimination, et les obstacles financiers attribuables aux frais de déménagement souvent engagés pour suivre une formation ou des études postsecondaires, une forte proportion de la population autochtone fait aussi face à des obstacles moins évidents, dont la difficulté d'accéder au système d'éducation postsecondaire comme apprenante ou apprenant adulte, l'absence de modèle de rôle autochtone et l'indifférence des établissements envers les antécédents historiques, les cultures, les perceptions du monde, les valeurs et les systèmes de connaissances des Autochtones.

L'établissement du présent cadre d'élaboration des politiques signale un renouvellement de l'engagement visant à favoriser la réussite des peuples autochtones ontariens dans les programmes d'études postsecondaires et de formation. Le processus d'élaboration comprenait des réflexions sur les réussites du passé et des discussions sur les moyens de tirer parti des assises solides établies par ceux et celles qui ont œuvré au fil des ans pour faciliter l'accès des peuples autochtones aux programmes d'éducation postsecondaire et de formation et pour les aider à y réussir.

Alors que l'Ontario poursuit la mise en œuvre de la stratégie d'éducation des Autochtones, nous devons tenir compte des points suivants :

- Les écarts socio-économiques entre les Autochtones et les non-Autochtones ne peuvent pas être comblés si on ne vient pas à bout des écarts en ce qui concerne le rendement scolaire et le niveau d'éducation.
- Les ministères de l'apprentissage doivent continuer de travailler de concert pour favoriser la réussite des apprenantes et apprenants à l'élémentaire et au secondaire (c.-à-d. de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année), au palier post-secondaire et dans les programmes de formation.
- Les secteurs de l'éducation aux paliers élémentaire et secondaire (c.-à-d. de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) et les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation doivent être prêts à aider les apprenantes et apprenants autochtones à réussir à chaque étape de leur scolarité et à appliquer des approches appropriées qui sont déterminées avec la participation des communautés et des organismes autochtones.
- Il faut établir et mettre en œuvre des bases de données fiables afin de recueillir des données claires et cohérentes qui permettront de suivre avec précision les progrès et les réalisations en matière d'éducation des Autochtones en Ontario.
- Les futurs programmes et politiques doivent tenir compte de la composition démographique de l'Ontario, des besoins et de l'évolution de la main-d'œuvre et des secteurs économiques émergents, et des coûts associés au fait de ne pas avoir une main-d'œuvre qualifiée, instruite et apte à participer activement au marché du travail.

## Objet

Le présent cadre d'élaboration des politiques est destiné à être utilisé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, par le personnel enseignant et le personnel cadre des collèges, des universités et des établissements postsecondaires et de formation des Autochtones, par les fournisseurs de service de formation recevant de l'aide du Ministère, les employeurs et les leaders de l'industrie. Le but ultime est d'aider les apprenantes et apprenants autochtones. C'est un cadre de travail souple

et vaste en vertu duquel des politiques, stratégies et initiatives dirigées par le Ministère seront conçues, élaborées, mises en œuvre et évaluées.

Si l'objectif et les mesures spécifiques changent au fil du temps, la vision, les principes et les orientations stratégiques présentés dans ce document serviront de lignes directrices et de portée pour la tâche importante qui nous attend : combler les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones en Ontario en ce qui concerne leur rendement scolaire et leur niveau d'éducation. Afin de diriger le Ministère et ses partenaires vers une approche plus stratégique à l'égard de l'éducation postsecondaire, de la formation et du développement des compétences pour les apprenantes et apprenants autochtones, le présent cadre d'élaboration des politiques est destiné :

- à informer et à diriger le ministère de la Formation et des Collèges et Universités au sujet de la vision, des principes et des stratégies se rapportant aux programmes d'éducation postsecondaire, de formation et de développement des compétences des Autochtones en Ontario, à prendre appui sur le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, publié par le ministère de l'Éducation en 2007;
- à influencer les attitudes et les approches des secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation afin qu'ils soient de plus en plus conscients et respectueux des besoins, des circonstances, des perspectives et du savoir traditionnel d'un vaste éventail d'apprenantes et apprenants autochtones, allant des personnes qui ont besoin de programmes communautaires d'alphabétisation et de formation de base à celles qui suivent des études supérieures dans des établissements d'enseignement;
- à lancer le dialogue avec les communautés, les organismes et les chefs autochtones ainsi qu'avec le gouvernement fédéral afin d'étudier les priorités et les objectifs communs relatifs aux possibilités en matière d'éducation postsecondaire et de formation pour les apprenantes et les apprenants autochtones dans un esprit de collaboration et de responsabilité partagée.

Le présent cadre d'élaboration des politiques est la prochaine étape du processus visant à honorer l'engagement de l'Ontario à collaborer avec ses partenaires en ce qui a trait à la Stratégie d'éducation des Autochtones.



# Vision

Pour beaucoup d'Autochtones, l'éducation est un processus holistique et comprend les aspects physiques, mentaux, émotionnels et spirituels de la vie. En reconnaissant les perspectives uniques et diverses des apprenantes et apprenants autochtones et en en tenant compte dans le présent cadre d'élaboration des politiques, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités cherche à établir un équilibre entre des résultats positifs sur les plans social, culturel et scolaire et des résultats durables sur le marché du travail.

Aujourd'hui, plus que jamais, la réussite scolaire est indispensable pour soutenir et prendre soin des familles et assurer la sécurité, la santé et la prospérité des communautés. L'éducation est un outil important qui aide les gens et les communautés à atteindre leur plein potentiel et qui forme les futurs dirigeants et éducateurs. C'est pour cette raison que le Ministère s'est engagé à s'assurer que toutes les personnes compétentes désireuses de suivre des études postsecondaires de premier, de deuxième ou de troisième cycle ou un programme de formation en apprentissage trouveront une place dans le système postsecondaire et que les Autochtones auront la possibilité d'acquérir les compétences et l'éducation formelle nécessaires pour participer plus activement au marché du travail en évolution du XXI<sup>e</sup> siècle.

À long terme, la vision du présent cadre d'élaboration des politiques se matérialisera ainsi :

- Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation de l'Ontario travaillent ensemble et en partenariat avec les chefs et les communautés autochtones pour énoncer et réaliser les objectifs du Ministère et des apprenantes et apprenants autochtones au chapitre de l'éducation post-secondaire et la formation, en reconnaissant que l'accroissement des possibilités pour les Autochtones sur les plans éducationnel et économique renforce le tissu social pour tous les Ontariennes et Ontariens.

- Les établissements postsecondaires de l'Ontario – les établissements publics d'enseignement supérieur de la province – travaillent en partenariat avec les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits pour appuyer la revitalisation des cultures, des langues et des identités autochtones en élaborant et en fournissant des programmes d'éducation dans ces domaines pour les apprenantes et apprenants et communautés autochtones et non autochtones, et en encourageant, à plus grande échelle, la reconnaissance et l'inclusion du savoir autochtone.
- L'Ontario, ayant facilité la création de partenariats durables avec les chefs et les communautés autochtones et avec d'autres paliers de gouvernement, s'efforce surtout d'assurer la coordination entre les lois provinciales et l'obligation du gouvernement fédéral d'appuyer l'éducation et l'acquisition des compétences des Autochtones.

## Principes

Les cinq principes directeurs suivants sous-tendent tous les programmes, les politiques et les stratégies pris en charge par le Ministère pour l'éducation postsecondaire et la formation des Autochtones, ainsi que les relations inhérentes au succès de ces initiatives. Les principes décrivent aussi les attentes pour le personnel enseignant et le personnel cadre des établissements postsecondaires financés par les deniers publics, et pour les fournisseurs des services d'emploi et de formation. Ces principes encouragent les employeurs et les leaders de l'industrie de l'Ontario à trouver des façons de contribuer à l'amélioration des possibilités en matière d'éducation pour les Autochtones.

### **Excellence et responsabilité**

Le gouvernement de l'Ontario est persuadé qu'une éducation postsecondaire de qualité est essentielle à l'épanouissement continu – y compris aux niveaux social, culturel et économique – de toutes les communautés de l'Ontario, dont les communautés autochtones. La réussite scolaire des Premières nations, des Métis et des Inuits et leur participation sur le marché du travail

reposent sur l'offre de programmes et de services d'éducation et de formation de qualité. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités donne aux secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation les ressources nécessaires pour satisfaire aux besoins et aux aspirations des Autochtones qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires ou une formation en Ontario. Les fournisseurs et les organismes de prestation de services des secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation offrent des programmes et des services de qualité supérieure qui sont efficaces, et rendent des comptes au Ministère et aux communautés autochtones qu'ils desservent.

### **Équité, inclusion et respect de la diversité**

Le présent cadre d'élaboration des politiques est destiné à profiter à tous les Autochtones de l'Ontario, quels que soient leur statut, leur sexe, leur âge, le lieu où ils vivent ou leur affiliation politique. Les personnes et les communautés autochtones ont des besoins qui varient en fonction de leur savoir, leurs perspectives, leur culture, leur langue, leur mode de vie, leur emplacement géographique et leur statut. Il faut des politiques, des programmes et des services souples qui respectent la diversité parmi les communautés autochtones et qui y sont sensibles.

L'inclusion et le respect doivent faire partie intégrante des milieux d'éducation postsecondaire et de formation ainsi que de l'expérience de toutes les apprenantes et tous les apprenants. Que ce soit pour l'enseignement en salle de classe ou pour la prestation de programmes, il faut être conscient des besoins et des perspectives des apprenantes et apprenants autochtones, qu'ils suivent des programmes communautaires d'alphabétisation et de formation de base ou des études supérieures.

### **Coopération et responsabilité partagée en matière d'éducation postsecondaire et de formation**

Pour obtenir des résultats positifs dans les programmes d'éducation postsecondaire, de formation et de développement des compétences, tous les partenaires doivent travailler ensemble, respecter les rôles de chacun et coopérer pour le bien de tous les Ontariennes et Ontariens. Pour le ministère

de la Formation et des Collèges et Universités, aider les Autochtones à obtenir de bons résultats dans les programmes d'éducation postsecondaire et de formation est une responsabilité que doivent se partager tous les paliers de gouvernement, plusieurs ministères et diverses communautés, et qui est appuyée par la coopération au sein d'établissements postsecondaires et d'organismes communautaires et la coopération entre ces instances.

L'efficacité des programmes et services destinés aux Autochtones et l'accès à ces programmes et services par les Autochtones seront améliorés par la participation des communautés autochtones – participation sollicitée de façon plus poussée et plus soutenue – à la planification, à la prestation et à l'évaluation de ces programmes et services. Il est indispensable de nouer et de renforcer les liens entre le Ministère, les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation, les communautés autochtones, les organismes autochtones et les chefs des Premières nations, des Métis et des Inuits dans toute la province pour réaliser les objectifs ultimes du présent cadre d'élaboration des politiques.

### **Respect des droits constitutionnels et des droits issus des traités**

Le gouvernement de l'Ontario respecte les droits des Autochtones et les droits issus des traités protégés en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Rien dans le présent cadre d'élaboration des politiques ne suggère, directement ou de manière implicite, que les communautés des Premières nations, des Métis ou des Inuits ont consenti à toute modification de la signification et du but de leurs traités originaux ou de leurs droits en tant qu'Autochtones, ou à toute mesure qui limiterait ou empêcherait la mise en œuvre intégrale de leurs traités et de leurs droits en tant qu'Autochtones.

### **Respect du savoir, des langues et des cultures autochtones**

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que les perceptions du monde, les cultures et la diversité des systèmes de connaissances des Autochtones traduisent des façons valides de connaître le monde et ont leur place dans l'élaboration et la prestation des programmes, des services, des curriculums et des mécanismes d'évaluation des secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation. L'échange des connaissances du monde entre les Autochtones et les non-Autochtones enrichit l'éducation de tous les Ontariennes et Ontariens.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités reconnaît l'importance et respecte la contribution du savoir autochtone aux secteurs de l'enseignement postsecondaire et de la formation. Le Ministère reconnaît les avantages de partager le savoir, les perceptions du monde et les perspectives des Autochtones avec les apprenantes et apprenants non autochtones, le corps professoral des établissements postsecondaires, les fournisseurs et les organismes de prestation de services de formation et, de manière plus générale, avec le grand public.

## Objectifs

Le but du plan Ontario ouvert sur le monde mis en œuvre par le gouvernement provincial est d'augmenter le niveau d'éducation atteint au palier postsecondaire par 70 %. La Garantie d'accès aux études a pour objet de trouver une place pour tous les Ontariennes et Ontariens compétents qui souhaitent faire des études universitaires ou collégiales ou suivre un programme d'apprentissage. Le Ministère appuie cet objectif au moyen d'investissements et d'activités stratégiques destinés à accroître le nombre d'inscriptions aux établissements postsecondaires, à augmenter le soutien aux secteurs de l'emploi et de la formation, à encourager la croissance dans le Nord de l'Ontario et à développer l'infrastructure.

Afin d'appuyer le but primordial de l'Ontario et les orientations stratégiques pour les apprenantes et apprenants et le système d'éducation postsecondaire et de formation, et en vertu de l'engagement pris en 2009 et en 2010 avec les communautés autochtones et les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation à l'échelle de la province, le Ministère a établi les quatre grands objectifs suivants pour l'éducation postsecondaire et la formation des Autochtones, à savoir :

- La transparence et la responsabilité sont rehaussées par l'amélioration de la diffusion de l'information sur l'éducation postsecondaire et la formation, et par un meilleur accès à cette information.
- Les établissements postsecondaires et de formation sont de plus en plus sensibles et respectueux à l'égard des besoins, des choix et des aspirations des apprenantes et apprenants autochtones.
- De plus en plus d'apprenantes et apprenants autochtones atteignent des niveaux de réussite élevés en éducation postsecondaire et en formation.
- De plus en plus d'apprenantes et apprenants autochtones possèdent l'éducation formelle et les compétences nécessaires pour participer plus activement au marché du travail en évolution.



# Relations

Afin d'atteindre les objectifs établis dans le présent cadre d'élaboration des politiques, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'engage à continuer de collaborer avec :

- les chefs et les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits;
- les organismes autochtones;
- les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation;
- les secteurs de l'éducation aux paliers élémentaire et secondaire;
- les ministères de l'Ontario;
- le gouvernement fédéral.

S'il est important que des objectifs et des stratégies soient énoncés pour le Ministère, il est tout aussi important de reconnaître que ses partenaires et les autres intervenants partagent les mêmes objectifs et établissent des stratégies parallèles pour faciliter la réussite des apprenantes et apprenants autochtones. Le Ministère convient et reconnaît que les organismes administratifs des Premières nations, des Métis et des Inuits ont établi leurs propres cadres de travail et approches pour appuyer et améliorer l'éducation des membres de leurs peuples. Il continuera de travailler en partenariat avec ces organismes pour appuyer les besoins, les choix et les aspirations des apprenantes et apprenants autochtones en ce qui concerne l'éducation postsecondaire et la formation.

Le Conseil de la fédération (CDF), le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) ont déterminé que les possibilités en matière d'éducation et sur le marché du travail pour les Autochtones représentent une question prioritaire nécessitant des activités et des soutiens ciblés. L'Ontario continuera de participer à ces forums pancanadiens dans le cadre de l'engagement de la province à l'égard des apprenantes et apprenants autochtones dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation.

Le Ministère continuera de renforcer ses liens avec ses partenaires du gouvernement provincial, dont le ministère de l'Éducation, pour renseigner et influencer sur l'établissement de stratégies interministérielles visant à favoriser les possibilités en matière d'éducation et sur le marché du travail pour les Autochtones, et aussi en ce qui a trait à la santé, à la justice et au bien-être de tous. Le Ministère continuera aussi de collaborer avec les ministères fédéraux, dont Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) afin d'améliorer la coordination des systèmes de l'éducation postsecondaire et de la formation. Pour répondre aux besoins divers et changeants d'une population autochtone croissante, le Ministère continuera d'œuvrer en faveur d'une relation avec le gouvernement fédéral reposant sur la transparence et la collaboration, et s'attendra à recevoir suffisamment de ressources de la part du gouvernement fédéral à mesure que la Stratégie d'éducation des Autochtones progressera.

## Mesurer le succès

L'Ontario est en train de créer des moyens plus ouverts et plus souples pour le gouvernement de collaborer avec les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation et les partenaires communautaires clés, dont les employeurs, afin de favoriser la réussite des Autochtones et d'augmenter leur niveau d'éducation au palier postsecondaire. Pour réaliser ces objectifs, le Ministère doit administrer un système efficace qui répondra aux besoins de l'économie émergente du savoir du XXI<sup>e</sup> siècle tout en protégeant les intérêts de toutes les apprenantes et tous les apprenants ainsi que de la population en général.

Pour s'assurer de l'efficacité des orientations stratégiques du présent cadre d'élaboration des politiques, le Ministère coordonnera une stratégie de mesure de la performance en matière d'éducation postsecondaire pour les Autochtones. Cette stratégie utilisera les données et l'information tirées des mécanismes existants de diffusion de l'information, mécanismes établis



entre le Ministère et les établissements postsecondaires et les organismes de prestation des services, et comprendra aussi des recherches et des évaluations supplémentaires qui seront entreprises au début de la mise en œuvre du cadre d'élaboration des politiques. La stratégie de mesure de la performance comportera plusieurs éléments, dont : des méthodes de collecte de données normalisées, des politiques pour mieux identifier les apprenantes et apprenants autochtones ou la clientèle autochtone, des évaluations de programmes, un meilleur suivi des investissements dans l'éducation postsecondaire des Autochtones et des rapports fondés sur les résultats produits par ces investissements, ainsi qu'une meilleure reddition des comptes aux communautés autochtones et aux secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation à propos des réalisations collectives. Les mesures de la performance seront, au besoin, affinées et adaptées lors de la mise en œuvre du cadre d'élaboration des politiques.

Le Ministère reconnaît que la stratégie de mesure de la performance en matière d'éducation postsecondaire pour les Autochtones doit comprendre non seulement les taux de diplomation, mais aussi d'autres mesures holistiques du succès. Afin d'évaluer correctement la réussite des apprenantes et apprenants autochtones au palier postsecondaire, la stratégie doit inclure des outils et des méthodologies d'évaluation appropriés qui tiennent compte des systèmes de connaissances des Autochtones. Il est indispensable que la stratégie de mesure de la performance cherche à faire participer de façon durable les peuples autochtones, afin que les indicateurs et les résultats soient pertinents aussi bien pour le Ministère que pour les communautés autochtones.

Le gouvernement de l'Ontario continuera de participer à des initiatives pancanadiennes pertinentes en matière d'éducation postsecondaire, ainsi qu'au travail entrepris par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), afin d'assurer que la stratégie provinciale s'aligne sur les initiatives de collecte des données qui sont en voie d'élaboration et de mise en œuvre à l'échelle nationale.

## **Le besoin pour des données cohérentes et fiables dans tous les secteurs**

Malgré l'existence dans toute la province d'un nombre considérable de données sur les apprenantes et apprenants autochtones et le système qui les appuie, à l'heure actuelle, des données ne sont pas recueillies, analysées et transmises de manière systématique. L'incapacité de déterminer et de suivre systématiquement toutes les apprenantes et tous les apprenants autochtones ou la clientèle autochtone qui fréquentent les établissements postsecondaires, qui sont inscrits à des programmes d'apprentissage ou qui bénéficient de programmes et services d'Emploi Ontario représente un défi particulier. Malgré les nouveaux mécanismes mis en place pour identifier les apprenantes et apprenants autochtones ou la clientèle autochtone, on peut faire encore plus pour améliorer les stratégies et méthodes existantes de collecte de données tout en simplifiant et en minimisant les responsabilités administratives des établissements qui reçoivent de l'aide du gouvernement, des partenaires communautaires du Ministère et des organismes de prestation de services.

Il existe plusieurs exemples de stratégies fructueuses de mesure de la performance créées en Ontario. En outre, nous pouvons nous inspirer d'autres chefs de file du secteur et d'études récentes sur les méthodologies d'auto-identification et de collecte des données pour créer une stratégie de mesure de la performance en matière d'éducation postsecondaire pour les Autochtones qui présente une image complète des progrès réalisés vers la concrétisation des objectifs présentés dans le présent cadre d'élaboration des politiques.

## **L'identification des apprenantes et apprenants autochtones et la création de bases de données**

L'auto-identification des apprenantes et apprenants autochtones dans le système de l'éducation postsecondaire et de la formation fera partie intégrante de la stratégie de mesure de la performance en matière d'éducation postsecondaire pour les Autochtones. L'auto-identification est généralement considérée comme un processus qui permet aux apprenantes et apprenants actuels et potentiels d'identifier leur patrimoine et leurs origines autochtones, généralement au moment de la demande d'admission à un établissement

ou à un programme. Plusieurs collèges et universités ont mis en place des processus d'auto-identification autonomes et pendant le processus de demande d'admission aux collèges et aux universités, les étudiantes et étudiants futurs sont demandés d'indiquer s'ils font partie des Premières nations, des Métis ou des Inuits. Toutefois, il n'existe pas de méthode normalisée pour tous les établissements postsecondaires, seulement un système de collecte de données limité mis en place par Emploi Ontario. Bien qu'il soit important de reconnaître les limites éventuelles associées à la normalisation des politiques d'auto-identification dans les établissements conventionnels, nous avons besoin de bases de données fiables et de paramètres clairs dans l'identification des apprenantes et apprenants pour suivre les progrès et mesurer les résultats.

Des politiques d'auto-identification des étudiantes et étudiants seront établies, analysées et évaluées de concert avec les organismes et communautés autochtones. Dès le départ, le Ministère sera ouvert et transparent au sujet de l'utilisation et du contrôle prévus des données sur les apprenantes et apprenants autochtones.

### **L'évaluation des programmes et des services aux fins de production de résultats pour les communautés**

Il est indispensable de recueillir et d'analyser des données quantitatives et qualitatives fiables et pertinentes pour déterminer dans quelle mesure les programmes et les services servent bien les apprenantes et apprenants autochtones et appuient les établissements postsecondaires, les fournisseurs et les organismes de prestation de services d'emploi et de formation. L'objectif est d'assurer que l'éducation formelle et la formation des apprenantes et apprenants autochtones ou de la clientèle autochtone répondent aux besoins et aux attentes des employeurs et permettent aux Autochtones de trouver des emplois durables qui leur permettront de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et de contribuer à la communauté.

Nous avons aussi besoin de données sur la façon dont les établissements, les fournisseurs et les organismes de prestation de services qui reçoivent de l'aide du Ministère, ainsi que le Ministère lui-même, exécutent la prestation des services et l'administration des investissements. Des données sont

également requises pour évaluer l'efficacité des investissements et pour rendre des comptes aux communautés autochtones qui sont censées être desservies par ces initiatives.

L'élaboration des politiques et programmes futurs repose sur la collecte et l'analyse de données cohérentes et fiables.

### **Le suivi des investissements dans l'éducation postsecondaire et la formation**

Suivant la consolidation des fonds destinés à l'éducation postsecondaire des Autochtones en 2009–2010, le gouvernement de l'Ontario exige maintenant que, chaque année, tous les établissements postsecondaires rendent des comptes au sujet des investissements dans l'éducation des Autochtones au moyen d'un plan d'action pluriannuel pour l'éducation postsecondaire des Autochtones. Les collèges et les universités sont tenus d'établir leur plan d'action sous la direction et avec l'approbation des conseils autochtones de l'enseignement. Des conseils autochtones de l'enseignement ou d'autres organismes administratifs similaires doivent être mis en place pour que les collèges et les universités puissent être admissibles aux fonds publics pour appuyer les étudiantes et étudiants autochtones et pour offrir des programmes liés à l'éducation des Autochtones dans leurs établissements.

Le Ministère continuera de faire appel à la participation des établissements postsecondaires lorsqu'il mettra au point des méthodes et des outils normalisés d'évaluation de la performance qui serviront à mesurer les effets des politiques actuelles et à déterminer les politiques futures.

### **Rapport de progrès**

Le Ministère établira un plan de mise en œuvre qui accompagnera le présent cadre d'élaboration des politiques et déterminera les activités, les échéanciers et d'autres mesures de la performance plus précises, immédiates et intermédiaires, associées aux activités. Le Ministère est déterminé à fournir un rapport de progrès sur les activités de mise en œuvre au cours de la période de trois ans qui suivra le lancement du présent cadre d'élaboration des politiques.

# Orientations stratégiques

Les stratégies décrites dans les pages suivantes sont considérées comme des éléments essentiels à la réalisation des objectifs suivants de l'Ontario : améliorer le rendement scolaire des apprenantes et apprenants autochtones au palier postsecondaire et combler l'écart entre le niveau d'éducation des Autochtones et celui des non-Autochtones. Les stratégies s'appuient sur les principales initiatives prises par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'échelle du système de l'éducation postsecondaire et de la formation. Les stratégies forment un cadre de travail qui dirigera le Ministère et les établissements postsecondaires, les organismes et les fournisseurs de services qui reçoivent de l'aide du gouvernement dans la prestation de programmes, de services et de soutiens aux apprenantes et apprenants autochtones.

Les stratégies suivantes ont pour but de servir de point de départ seulement. Tous les intervenants sont encouragés à déterminer des activités supplémentaires ainsi que des mesures immédiates et intermédiaires qui facilitent la réalisation des objectifs primordiaux, notamment les stratégies qui tiennent compte des circonstances locales, pendant que tous les partenaires travaillent ensemble à la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones.

**OBJECTIF : La transparence et la responsabilité sont rehaussées par l'amélioration de la diffusion de l'information sur l'éducation postsecondaire et la formation, et par un meilleur accès à cette information.**

## **Stratégie : Communication stratégique**

- Générer l'information et les ressources sur les initiatives menées par le Ministère concernant l'éducation postsecondaire, le développement des compétences et la formation et les distribuer aux apprenantes et apprenants autochtones et aux communautés autochtones par l'entremise de réseaux appropriés et à l'aide de protocoles établis en partenariat avec les communautés autochtones.

- Fournir un soutien par l'entremise du Ministère et de son réseau régional afin de répondre aux demandes de renseignements de la part des personnes, des communautés et des organismes autochtones en temps voulu et de manière appropriée et par le biais des protocoles et réseaux appropriés.
- Créer des possibilités de partage des connaissances et de collaboration entre les communautés des Autochtones, des Premières nations, des Métis et des Inuits, le personnel enseignant des paliers postsecondaire, élémentaire et secondaire, les représentants de l'industrie et les employeurs afin de préconiser des approches novatrices et créatives utilisant les programmes et les ressources disponibles dans le secteur de la formation et du développement des compétences.
- Déterminer et partager l'information à l'échelle des secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation, au moyen du perfectionnement professionnel et d'autres initiatives de partage des connaissances, sur les tendances des Autochtones en matière de participation aux programmes d'éducation postsecondaire et de formation.
- Célébrer les réussites et les réalisations des Autochtones en éducation postsecondaire et en formation et s'inspirer des meilleures pratiques locales, nationales et internationales.
- Améliorer le partage de l'information et la collaboration entre les paliers de gouvernement.

### **Stratégie : Responsabilité et diffusion de l'information**

- Utiliser les mécanismes existants de diffusion de l'information et mettre au point de nouveaux outils d'évaluation pour coordonner une stratégie de mesure de la performance en matière d'éducation postsecondaire pour les Autochtones, stratégie qui s'assure de suivre les activités et les progrès des établissements postsecondaires et des organismes de prestation de services recevant de l'aide du gouvernement, et d'autres bénéficiaires des investissements du Ministère pour l'appui de la réussite scolaire des apprenantes et apprenants autochtones.
- Mettre en œuvre un modèle de financement basé sur les activités entreprises et les résultats obtenus par les établissements postsecondaires dans le cadre de leurs initiatives visant les Autochtones, telles qu'indiquées dans les plans d'action pluriannuels pour l'éducation postsecondaire des Autochtones.

- Collaborer avec les établissements et les organismes du palier postsecondaire, dont les collèges de la province, le Conseil des universités de l'Ontario et les établissements autochtones, pour créer des méthodes de collecte de données cohérentes – y compris des politiques ou d'autres mécanismes confidentiels d'auto-identification des étudiants – afin d'établir des bases de données fiables sur les apprenantes et apprenants autochtones ou la clientèle autochtone et de recueillir des données cohérentes qui peuvent être suivies à l'échelle de la province.
- Collaborer avec les organismes de prestation de services d'Emploi Ontario afin d'améliorer les méthodes et mécanismes existants de collecte de données pour mieux suivre les besoins en matière de services et les résultats pour la clientèle autochtone qui utilise les services d'emploi.
- S'inspirer des meilleures pratiques mises au point en Ontario, par d'autres instances, le cas échéant, et par des recherches entreprises par les apprenantes et apprenants autochtones, les chercheurs autochtones et les communautés autochtones – afin de préciser les facteurs déterminants de la réussite et des réalisations des apprenantes et apprenants autochtones.
- Créer et rendre accessibles des rapports provinciaux sur les investissements dans l'éducation postsecondaire et la formation des Autochtones.
- Partager les rapports publics sur les investissements dans l'éducation postsecondaire et la formation des Autochtones avec les organismes des Premières nations, des Métis et des Inuits, en utilisant des méthodes et des mécanismes appropriés.

### **Mesures clés de la performance**

- Possibilités accrues de collaboration et de partage des connaissances sur les initiatives d'éducation, de formation et de développement des compétences entre les communautés des Autochtones, des Premières nations, des Métis et des Inuits, le corps professoral du palier postsecondaire, les représentants de l'industrie et les employeurs.
- Collecte de données et mécanismes de suivi améliorés en ce qui concerne les investissements du Ministère dans l'éducation postsecondaire et la formation des Autochtones.
- Amélioration des résultats prouvés et mesurables obtenue en ce qui concerne l'éducation postsecondaire et la formation des Autochtones suite aux investissements du Ministère.

**OBJECTIF :** Les établissements postsecondaires et de formation sont de plus en plus sensibles et respectueux à l'égard des besoins, des choix et des aspirations des apprenantes et apprenants autochtones.

**Stratégie :** Sollicitation soutenue de la participation des communautés autochtones

- Encourager et appuyer les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation afin de nouer des partenariats fructueux et mutuellement bénéfiques avec les peuples, les communautés et les organismes autochtones en ce qui a trait à la planification, à l'élaboration, à la prestation et à l'évaluation des programmes et services d'éducation postsecondaire et de formation.
- Appuyer la participation des communautés et des organismes autochtones dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation.
- Reconnaître l'importance d'avoir des Autochtones parmi le corps professoral et les autres types d'employés dans toutes les disciplines dans les établissements postsecondaires, et reconnaître leur capacité d'être des mentors et des modèles de rôle pour les apprenantes et apprenants autochtones, ainsi que leur capacité d'améliorer la compréhension du savoir autochtone et la sensibilité envers ce savoir, dont les antécédents historiques, les identités, les perceptions du monde, les valeurs et les cultures.
- Examiner et évaluer les processus de prise de décision, de planification et de consultation des organismes administratifs qui reçoivent l'appui du Ministère (p. ex., les conseils autochtones de l'enseignement, les commissions de formation locales) pour qu'ils continuent de faire participer les Autochtones aux processus d'élaboration, de planification, d'évaluation et de prise de décision liés aux initiatives qui reçoivent l'appui du gouvernement.
- Appuyer la collaboration et la participation des organismes et des communautés autochtones avec les intervenants de l'éducation postsecondaire, dont le *Reference Group on Aboriginal Education* du Conseil des universités de l'Ontario, le Cercle d'éducation des Autochtones de Collèges Ontario et l'*Aboriginal Institutes' Consortium*.



## **Stratégie : Leadership et perfectionnement professionnel**

- Encourager les employés du Ministère à prendre conscience et à comprendre le savoir autochtone, dont les antécédents historiques, les identités, les perceptions du monde, les valeurs et les cultures autochtones, afin de mieux répondre aux besoins des Autochtones en matière d'éducation postsecondaire, de formation et de services d'emploi.
- Intégrer la vision et les principes du présent cadre d'élaboration des politiques aux stratégies, aux politiques et aux programmes du Ministère.
- Créer, au sein du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, des séances d'information sur les réalités passées et présentes des expériences, contributions et problèmes des Autochtones en Ontario et au Canada.
- Encourager, au moyen de stratégies de perfectionnement professionnel, d'enseignement et de sensibilisation, les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation à créer des espaces et des programmes dans leurs établissements qui tiennent compte des besoins et des identités des Autochtones, y compris leurs antécédents historiques, leurs identités, leurs perceptions du monde, leurs valeurs et leurs cultures.
- Appuyer les possibilités offertes aux Autochtones pour développer leurs qualités en leadership et pour apporter leur contribution aux établissements postsecondaires par l'intermédiaire de leur participation, au besoin, aux activités de gouvernance, d'administration et d'enseignement de ces établissements.

### **Mesures clés de la performance**

- Sensibilité et respect accrus à l'égard du savoir autochtone dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation.
- Participation rehaussée des Autochtones à la planification, à la conception, à l'élaboration et à la prestation de politiques, de programmes et d'initiatives en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones en Ontario, y compris une participation accrue des Autochtones aux commissions de formation du Ministère.
- Nombre augmenté de partenariats officiels entre le Ministère, ses fournisseurs de services et les chefs et organismes autochtones.

- Connaissances améliorées des professionnels du Ministère au sujet des cultures, des antécédents historiques, des valeurs, des perspectives et des systèmes de connaissances riches des peuples des Premières nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario.

**OBJECTIF : De plus en plus d'apprenantes et apprenants autochtones atteignent des niveaux de réussite élevés en éducation postsecondaire et en formation.**

**Stratégie : Croissement de la capacité du système de l'éducation postsecondaire et de la formation**

- Fournir un financement et un appui sur plusieurs années aux collèges et aux universités de l'Ontario financés par les deniers publics afin qu'ils offrent des programmes et des services aux apprenantes et apprenants autochtones et soient en mesure de planifier et d'offrir des programmes viables, à long terme, et plus stratégiques.
- Appuyer les programmes reconnus d'éducation postsecondaire et de formation et les soutiens fournis aux étudiantes et étudiants par les établissements autochtones postsecondaires et de formation, en reconnaissant le rôle unique que jouent ces établissements autochtones à fournir aux apprenantes et apprenants autochtones la possibilité d'avoir accès à leurs programmes collégiaux et universitaires – dont la prestation a lieu par voie différente et par méthodes pédagogiques autochtones – et de pouvoir les réussir.
- Collaborer avec les fournisseurs de services autochtones et d'autres organismes pour faciliter l'accès des Autochtones aux services dont ils ont besoin par l'entremise d'Emploi Ontario, réseau d'emploi et de formation de la province.
- Diriger des évaluations de programmes destinées à mesurer l'efficacité des investissements dans l'éducation postsecondaire et la formation afin d'assurer que les initiatives ciblées correspondent aux objectifs prévus.
- Collaborer avec le ministère de l'Éducation, les facultés d'éducation et les organismes autochtones afin d'accroître, dans le système d'éducation, le nombre de membres du personnel enseignant et non enseignant issus des communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits.

## **Stratégie : Accès et cheminements vers la réussite**

Traiter la question de l'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire et à la formation implique tenir compte des facteurs suivants : ressources financières, niveau de préparation aux études, valeurs culturelles et sociales, limites et possibilités associées aux espaces physiques et aux emplacements géographiques et disponibilité de l'information et des directives.

- Faciliter la transition entre les établissements, les communautés, le marché du travail et le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, ainsi qu'entre les programmes de premier, de deuxième et de troisième cycle.
- Utiliser les 112 centres d'accès locaux du réseau Contact Nord/Contact North dans tout l'Ontario et l'infrastructure déjà en place favorisant l'apprentissage électronique et à distance pour accroître l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation postsecondaire dans les communautés de petite taille, éloignées et rurales, au moyen de programmes d'apprentissage flexibles offerts par les collèges, les universités, les fournisseurs de services d'alphabétisation, d'autres fournisseurs de services de formation et OntarioLearn.com.
- Continuer d'appliquer le Fonds des bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones pour offrir une aide supplémentaire aux étudiantes et étudiants autochtones qui sont inscrits à un établissement postsecondaire ou à un programme d'apprentissage et qui sont dans le besoin.
- Appuyer des initiatives pour s'assurer que les adultes et les jeunes autochtones partout en Ontario ont le niveau de préparation nécessaire pour faire des études postsecondaires ou suivre une formation.
- Continuer de collaborer avec le ministère de l'Éducation afin d'assurer que les étudiantes et étudiants autochtones terminent leurs études secondaires et que, pendant qu'ils fréquentent les écoles secondaires financées par les deniers publics, ils reçoivent l'information et l'encouragement nécessaires pour poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

### Mesures clés de la performance

- Nombre largement rehaussé de demandes d'admission et d'inscription des apprenantes et apprenants autochtones aux programmes et aux cours à temps plein et à temps partiel des collèges, des universités et des établissements autochtones ainsi qu'aux programmes de formation en apprentissage.
- Niveaux nettement améliorés de satisfaction et de confort des apprenantes et apprenants autochtones par rapport à leurs expériences dans les établissements postsecondaires et de formation.

**OBJECTIF : De plus en plus d'apprenantes et apprenants autochtones possèdent l'éducation formelle et les compétences nécessaires pour participer plus activement au marché du travail en évolution.**

### Stratégie : Rétention et diplomation

- Fournir des ressources aux établissements postsecondaires pour l'entretien des espaces physiques qui tiennent compte des besoins et de l'identité des Autochtones et pour la mise en œuvre continue de programmes qui encouragent la reconnaissance et l'inclusion à plus grande échelle du savoir traditionnel des Autochtones, y compris leurs antécédents historiques, leurs identités, leurs perceptions du monde, leurs valeurs et leurs cultures.
- Encourager les établissements postsecondaires à offrir des soutiens scolaires et des conseils ciblés, en plus des soutiens déjà disponibles, aux étudiantes et étudiants autochtones, y compris l'utilisation des réseaux d'éducation à distance et des nouvelles technologies afin d'atteindre les étudiantes et étudiants qui ne viennent pas régulièrement sur les campus.
- Procurer aux fournisseurs et aux organismes de prestation de services d'Emploi Ontario les ressources et les outils dont ils peuvent avoir besoin pour comprendre les besoins et les perspectives uniques de la clientèle autochtone et pour bien y réagir.

- S'associer à des organismes clés en matière d'apprentissage et à d'autres intervenants pour déterminer les stratégies de rétention d'apprentis autochtones et les besoins d'employeurs et de compagnons d'apprentissage, et ainsi faire croître le nombre d'Autochtones qui s'inscrivent aux programmes de formation professionnelle et de préapprentissage.

### **Stratégie : Transition facilitée vers le marché du travail**

- Collaborer avec les établissements postsecondaires, les organismes autochtones et les communautés autochtones, et les appuyer, afin de faciliter la transition des apprenantes et apprenants autochtones vers des établissements postsecondaires.
- Étudier des possibilités de collaborer avec les employeurs, l'Ordre des métiers et les secteurs des métiers spécialisés afin de faciliter et d'accroître la participation des Autochtones aux programmes de formation professionnelle grâce à des méthodes et à des partenariats innovateurs.
- Étudier des possibilités d'aider les fournisseurs de services et les organismes autochtones désireux d'établir des méthodes innovatrices de formation en milieu de travail donnant droit à des titres de compétences reconnus au niveau postsecondaire, y compris des certificats de qualification professionnelle, et menant éventuellement à des emplois durables.

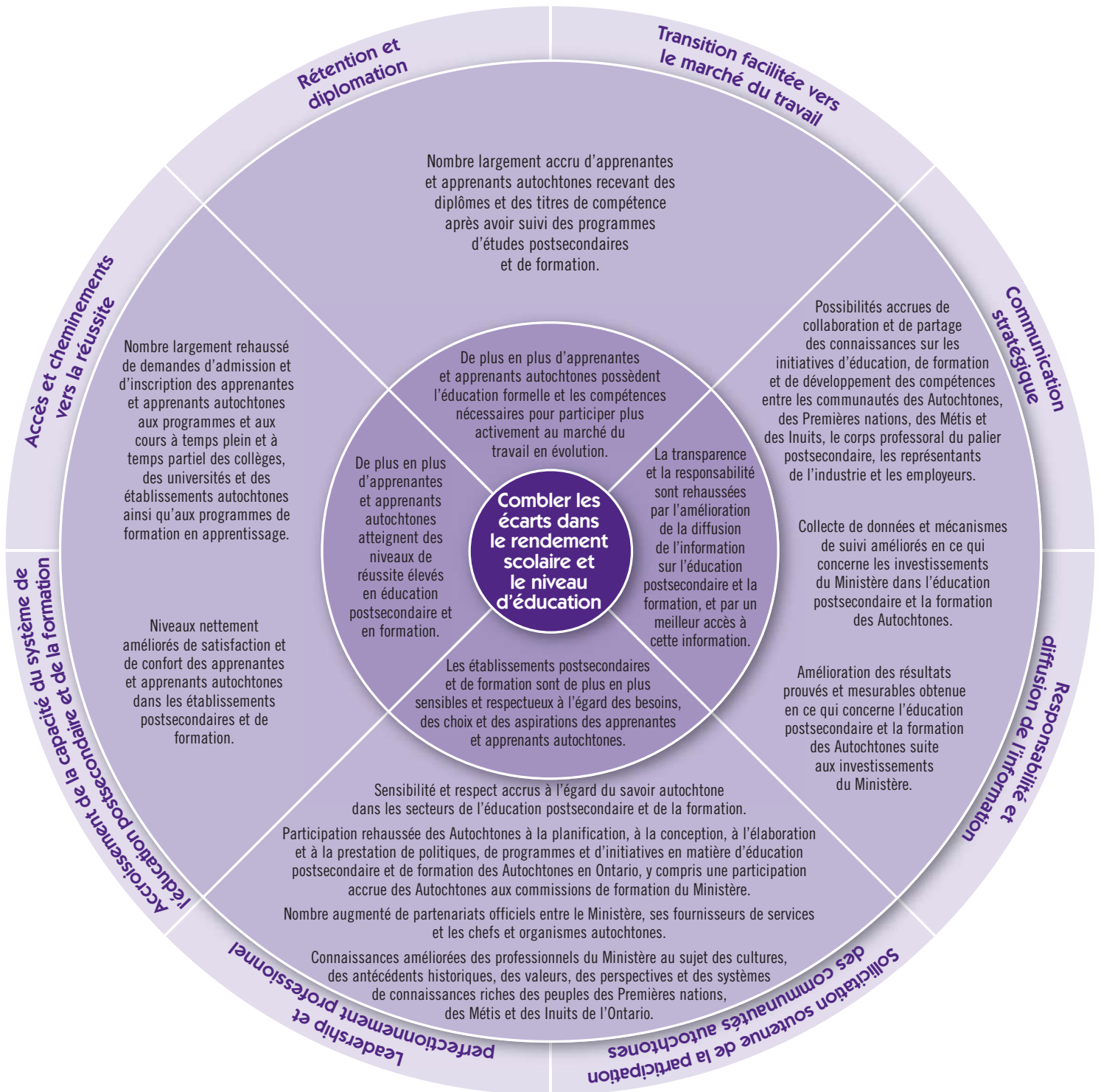
### **Mesure clé de la performance**

- Nombre largement accru d'apprenantes et apprenants autochtones recevant des diplômes et des titres de compétence après avoir suivi des programmes d'études postsecondaires et de formation.

Le tableau suivant résume les objectifs (cercle intérieur), les mesures clés de la performance (deuxième cercle) et les orientations stratégiques (cercle extérieur) du cadre d'élaboration des politiques.

# Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones :

## Objectifs, orientations stratégiques et mesures de la performance



# Conclusion

Des écarts persistent entre le rendement scolaire et le niveau d'éducation des Autochtones et ceux des non-Autochtones de l'Ontario. Toutefois, l'écart dans le niveau d'éducation décroît en ce qui a trait au nombre d'Autochtones qui font des études non universitaires, les Autochtones étant de plus en plus nombreux à suivre des études collégiales et une formation professionnelle.

Réduire l'écart dans le niveau d'éducation a d'importantes conséquences. Des recherches ont permis d'établir que les Autochtones dotés d'un diplôme universitaire peuvent gagner 50 % de plus au cours de leur vie que ceux qui ne détiennent pas de diplôme d'études postsecondaires. En outre, un niveau d'éducation élevé est directement lié à une meilleure santé socio-économique, physique, mentale et émotionnelle, ainsi qu'à d'autres indicateurs de bien-être général dans toutes les communautés.

Les secteurs de l'enseignement postsecondaire et de la formation doivent être prêts à appuyer les apprenantes et apprenants autochtones à chaque étape du palier postsecondaire pour augmenter leur niveau d'éducation, grâce à des approches appropriées reposant sur la participation des communautés et organismes autochtones. On doit reconnaître que, du fait de la diversité des populations des Premières nations, des Métis et des Inuits, il faut appliquer diverses approches à l'égard de l'éducation postsecondaire et de la formation des Autochtones. Les programmes et les services financés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités seront plus efficaces et tiendront mieux compte des besoins divers des Autochtones si les communautés autochtones participent à la conception, à l'élaboration, à la prestation et à l'évaluation de ces initiatives, et lorsque les apprenantes et apprenants et les communautés autochtones seront conscients des possibilités qui leur sont offertes.

La population autochtone de l'Ontario devrait s'accroître plus rapidement que la population non autochtone au cours des prochaines décennies. La croissance de la main-d'œuvre ralentira au fur et à mesure que la

population non autochtone de la province vieillira. La future croissance de la main-d'œuvre de l'Ontario sera rehaussée par la participation des Autochtones qui possèdent l'éducation et les compétences requises pour répondre aux besoins d'un marché du travail en évolution et des secteurs économiques en développement.

Nous avons besoin de davantage de données et d'évaluations pour mieux comprendre l'efficacité des diverses méthodes utilisées pour aider les Autochtones à réussir en éducation postsecondaire et en formation, notamment lorsque les ressources sont limitées et la demande de services grandissante. Toutefois, les nouvelles stratégies décrites dans le présent cadre d'élaboration des politiques contribueront à guider le travail important qui doit se faire pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'éducation des Autochtones.



# Annexe A

## Éducation postsecondaire et formation des Autochtones en Ontario – Contexte

### **Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a diverses responsabilités en ce qui concerne le système d'éducation postsecondaire en Ontario. Il verse des subventions de fonctionnement et d'immobilisations aux collèges et universités financés par les deniers publics, établit des objectifs et buts provinciaux concernant l'utilisation des fonds publics et conçoit les cadres de travail qui lui permettront d'atteindre ces objectifs. Le Ministère veille à ce que des programmes d'éducation postsecondaire de qualité supérieure soient accessibles à tous les candidates et candidats qualifiés au moyen de règlements sur les droits de scolarité, de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, d'un financement ciblé et de mécanismes de responsabilités. Dans le domaine de l'emploi et de la formation, il élabore des directives pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle, établit des normes pour la formation professionnelle, comme les certificats de compétence et les apprentissages, gère les services et programmes provinciaux pour la formation et la préparation à l'emploi, y compris l'alphabétisation des adultes et la formation de base, et entreprend des activités de planification et de recherche relatives au marché du travail.

Pour aider les apprenantes et apprenants ontariens à obtenir l'éducation et la formation dont ils ont besoin pour se construire une carrière gratifiante à la fin des études secondaires, le Ministère collabore avec un certain nombre de partenaires, dont d'autres ministères provinciaux, les établissements postsecondaires financés par les deniers publics, ainsi que les fournisseurs et les organismes de prestation des services d'emploi, de perfectionnement professionnel et de formation. Les apprenantes et apprenants peuvent choisir parmi divers programmes universitaires et collégiaux, programmes d'apprentissage, et beaucoup d'autres sortes de formation et d'éducation. Par l'entremise d'Emploi Ontario, réseau provincial d'emploi et de formation,

le Ministère aide les gens à se bâtir une carrière et à poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie professionnelle. Emploi Ontario fournit des renseignements sur les emplois, les techniques de recherche d'emploi, les programmes de formation et d'éducation, et d'autres services offerts aux employés et aux employeurs.

Le Ministère met des ressources ciblées à la disposition des établissements postsecondaires afin qu'ils fournissent des programmes et des services aux apprenantes et apprenants autochtones qui fréquentent ces établissements. En 1992, le gouvernement de l'Ontario a établi la Stratégie d'éducation et de formation des Autochtones (SEFA) en partenariat avec des organismes autochtones provinciaux. Depuis, des fonds ont été versés au titre de la SEFA aux collèges, aux universités et aux instituts et organismes autochtones pour la création de programmes et de services appuyant les trois objectifs suivants :

1. accroître le nombre d'étudiantes et étudiants autochtones suivant des programmes d'éducation postsecondaire;
2. sensibiliser les universités et les collèges de la province aux cultures, aux enjeux et aux réalités autochtones;
3. accroître la participation des Autochtones à la prise de décisions touchant l'éducation postsecondaire des Autochtones.

En vertu du plan d'action *Vers des résultats supérieurs*, qui a été annoncé dans le cadre du budget de l'Ontario de 2005, le Ministère a versé des fonds supplémentaires aux collèges, aux universités et aux établissements d'enseignement postsecondaire autochtones par le biais de la Stratégie d'accès aux perspectives d'avenir, le but étant d'améliorer l'accès et la réussite des Autochtones au palier postsecondaire.

En 2007, le Ministère a commandé une évaluation indépendante de la SEFA. Les résultats de cette évaluation – combinés aux travaux de recherche et aux conseils des établissements d'enseignement postsecondaire, des organismes nationaux et provinciaux des Premières nations et des Métis, et d'autres partenaires du secteur, et aux commentaires du Comité consultatif de l'éducation postsecondaire des Autochtones – indiquaient qu'une nouvelle stratégie d'éducation et de formation des Autochtones devait se concentrer

davantage sur les *résultats* des programmes et des services d'éducation et de formation destinés aux Autochtones.

Afin de mieux gérer, surveiller et évaluer ses investissements dans les initiatives d'éducation postsecondaire des Autochtones, en 2009–2010, le Ministère a annoncé une nouvelle approche consolidée à l'égard de l'éducation postsecondaire des Autochtones. Cette nouvelle approche est administrée essentiellement par les établissements d'enseignement postsecondaire, qui doivent demander des fonds en établissant un plan d'action pluriannuel pour l'éducation postsecondaire des Autochtones. Chaque année, le Ministère administre aussi un certain nombre de projets spéciaux dans le but d'appuyer des résultats positifs pour les apprenantes et apprenants autochtones.

En février 2008, le gouvernement de l'Ontario a signé l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail avec le gouvernement fédéral. Cette entente prévoit davantage de ressources pour les personnes au chômage non admissibles à une formation dans le cadre de l'assurance-emploi, pour les travailleurs et les personnes sous-employées qui ont peu de compétences ou qui occupent des emplois à faible niveau de compétences, ainsi que pour les personnes appartenant à certains groupes, dont les Autochtones, insuffisamment représentés sur le marché du travail.

## **Situation de l'éducation postsecondaire et de la formation**

### ***Établissements postsecondaires***

Les collèges, les universités et les établissements d'enseignement autochtones de l'Ontario offrent aux étudiantes et étudiants autochtones la possibilité d'étudier dans une vaste gamme de disciplines. Outre ces disciplines, un certain nombre de programmes ont été mis sur pied expressément pour les étudiantes et étudiants autochtones ou pour le bénéfice des communautés autochtones.

En plus d'offrir des programmes d'études précis, presque tous les collèges, universités et établissements autochtones fournissent des services aux étudiantes et étudiants autochtones. À tout le moins, on retrouvera une conseillère ou un conseiller à temps plein disponible pour aider les étudiantes

et étudiants autochtones inscrits dans l'établissement. Voici d'autres services et programmes de soutien offerts aux étudiantes et étudiants autochtones qui fréquentent les établissements postsecondaires de l'Ontario :

- conseillères et conseillers autochtones, aînés et compagnes-conseillères et compagnons-conseillers;
- personnel responsable de la promotion, des admissions et du recrutement;
- services aux étudiantes et étudiants et centres des ressources;
- services de soutien à l'éducation;
- services généraux de soutien administratif;
- événements spéciaux et programmes culturels.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements auprès des établissements, par le biais de leurs sites Web ou bureaux de services aux Autochtones.

### ***Réseaux d'éducation à distance***

Contact Nord/Contact North est un réseau d'éducation et de formation à distance établi par le gouvernement de l'Ontario en 1986 pour servir les habitants du Nord de l'Ontario. Son mandat consiste en partie à collaborer avec les peuples autochtones pour faciliter l'accès aux organismes d'enseignement afin de répondre aux besoins établis. Vingt-quatre des 94 centres d'accès de Contact Nord/Contact North sont situés dans des localités des Premières nations.

En 2007, le Ministère a établi [elearnnetwork.ca/reseaelearning.ca](http://elearnnetwork.ca/reseaelearning.ca) afin de créer des centres d'accès où les habitants de l'Est, de l'Ouest et du Centre de l'Ontario peuvent suivre des programmes d'apprentissage électronique offerts par les collèges et les universités. Il existe aujourd'hui 18 centres dans la province, dont deux sont situés dans des localités des Premières nations.

Ontario Learn est un consortium de 22 collèges communautaires de la province ayant pour mission de créer et de dispenser des cours en ligne. Actuellement, [OntarioLearn.com](http://OntarioLearn.com) offre plus de 950 cours par voie électronique à des milliers d'étudiantes et d'étudiants chaque semestre.

### ***Emploi Ontario***

Emploi Ontario aide les gens à obtenir la formation, les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de carrière. Le programme met aussi les gens qui cherchent du travail en relation avec des employeurs à la recherche de personnel. Voici quelques programmes et services offerts par les bureaux d'Emploi Ontario partout dans la province :

- services d'emploi;
- programmes d'alphabétisation et de formation de base;
- programmes d'apprentissage et de préapprentissage;
- Deuxième carrière, qui offre des programmes de recyclage aux personnes désireuses d'apprendre un nouveau métier dans des domaines à forte demande, comme les soins de santé, l'exploitation minière, la production d'énergie électrique, le logement et la construction.

### ***Alphabétisation et formation de base***

Les Autochtones peuvent accéder à des services d'alphabétisation et de formation de base grâce à un réseau de 340 programmes d'alphabétisation et de formation de base (AFB), dont 30 ont été conçus expressément pour les peuples autochtones. Ces centres comprennent 27 organismes et agences autochtones offrant des programmes d'alphabétisation et se servant de matériels qui tiennent compte des cultures autochtones et qui ont fait l'objet de recherche et d'élaboration par *Ningwakwe Learning Press* et l'*Ontario Native Literacy Coalition*. De plus, le *Sioux Hudson Literacy Council* est l'organisme chargé de réaliser un projet d'apprentissage en ligne conçu pour répondre aux besoins en littératie et en numératie des peuples autochtones.

### ***Apprentissage et préapprentissage***

Les apprentis sont des personnes qui apprennent un métier sur le tas sous la direction de travailleurs chevronnés. Ils suivent aussi des cours en salle de classe dans le cadre de leur formation. En tant qu'employés, ils touchent un salaire tout en apprenant un métier spécialisé. Devenir apprenti peut être une première étape importante vers l'acquisition de nouvelles compétences et l'édification d'une carrière gratifiante. Les emplois dans les métiers

spécialisés sont bien payés et peuvent être stimulants et intéressants.

De concert avec des intervenants, dont les collèges, l'industrie et les organismes autochtones, le Ministère a entrepris d'améliorer les possibilités d'apprentissage pour les Autochtones. Voici les stratégies mises en œuvre pour y parvenir :

- création de métiers à l'intention des Autochtones;
- reconnaissance des organismes desservant les Autochtones comme des organismes de prestation de programmes d'apprentissage et de formation;
- participation des organismes autochtones à la création de l'Ordre des métiers de l'Ontario et aux processus de prise de décision de l'Ordre;
- financement de conférences à l'intention des organismes d'emploi autochtones pour faire connaître les possibilités d'apprentissage et les exigences.

La formation en préapprentissage des étudiantes et étudiants autochtones se fait par l'entremise de plusieurs organismes d'emploi et de formation de l'Ontario. Le Programme de préapprentissage de la province offre aux gens la possibilité d'acquérir les compétences professionnelles requises pour devenir un apprenti dans un métier donné.

Les apprentis éventuels doivent trouver un employeur désireux de les engager et de les former. Les personnes qui souhaitent suivre un programme d'apprentissage doivent généralement s'adresser directement à un employeur, un syndicat ou un comité local. Les élèves du secondaire peuvent s'adresser au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario pour les aider à commencer à être apprentis tout en terminant leurs études secondaires. De plus, le Programme apprentissage-diplôme peut aider les élèves à suivre une formation comme apprentis tout en suivant un cours collégial connexe.

# Annexe B

## Défis auxquels font face les apprenantes et apprenants autochtones dans le milieu de l'éducation postsecondaire et de la formation

En Ontario, les Autochtones font face à un certain nombre de défis particuliers associés à l'éducation postsecondaire :

- **Proportion plus forte d'adultes qui commencent à suivre des programmes d'éducation postsecondaire et de formation.** Alors que les étudiantes et étudiants autochtones sont plus nombreux à quitter l'école secondaire à l'adolescence, ils sont aussi plus nombreux à terminer leurs études secondaires après l'âge de 24 ans. Il est plus difficile pour les apprenantes et apprenants dont le niveau d'études est limité ou qui ont des obligations familiales ou communautaires de suivre des programmes d'éducation postsecondaire et de formation à l'âge adulte.
- **Réalités associées aux communautés du Nord et isolées.** Les facteurs suivants se repercutent souvent de manière négative sur l'éducation et la formation des Autochtones qui vivent dans les communautés du Nord et isolées : coût de la vie extrêmement élevé, accès inadéquat aux technologies de l'information et des communications, ressources d'éducation ou de formation inexistantes ou limitées, et absence de personnes qualifiées désireuses de prendre de nouveaux apprentis. De plus, des programmes intensifs de transition sont souvent nécessaires pour préparer les jeunes des communautés du Nord et isolées ou des réserves à vivre dans les centres urbains pendant qu'ils suivent des études secondaires et postsecondaires.
- **Financement et accessibilité des aides fédérales pour l'éducation postsecondaire.** Le gouvernement fédéral fournit des ressources pour l'éducation postsecondaire de certains membres des Premières nations (comme les Indiens inscrits) et les Inuits. Toutefois, les Autochtones ne sont pas tous admissibles aux dispositions de financement du gouvernement fédéral et les ressources limitées disponibles ne couvrent pas tous les coûts des personnes admissibles. Comme toutes les autres personnes qui

ont des difficultés financières ou qui disposent de ressources financières limitées, certains des étudiantes et étudiants autochtones ne peuvent pas bénéficier de prêts étudiants en raison de mauvaises cotes de crédit ou parce qu'ils ont failli à leurs obligations financières par le passé.

- **Usage limité des méthodes de pédagogie pour les Autochtones.**  
Les méthodes pédagogiques actuellement utilisées dans la plupart des universités et collèges et les programmes généraux de formation et de perfectionnement professionnel sont rarement compatibles avec les façons d'apprendre des Autochtones. De plus, les méthodes générales appliquées pour évaluer les étudiantes et étudiants et leur rendement mettent souvent l'accent sur la réussite des études et ne tiennent pas compte de facteurs qui exercent une influence sur l'étudiante ou l'étudiant, la famille, la communauté et la nation.
- **Diversité des populations autochtones.** Il y a des différences dans le niveau d'éducation des membres des Premières nations, des Métis et des Inuits, et entre les populations autochtones urbaines et non urbaines. Les Métis semblent avoir le niveau le plus élevé et les Inuits, le niveau le plus bas. En tant que groupe, les femmes autochtones ont davantage tendance à obtenir un diplôme universitaire que les hommes, alors que ceux-ci semblent être plus nombreux à obtenir un certificat d'aptitude professionnelle ou un diplôme collégial.



# Glossaire

**Apprentis/Apprentissage.** Un apprenti est une personne qui apprend un métier spécialisé sur le tas, sous la direction de travailleurs plus chevronnés (compagnons d'apprentissage). Les apprentis suivent aussi un enseignement théorique en classe dans le cadre de leur formation. Les apprentis sont employés et touchent un salaire tout en apprenant un métier spécialisé. Il y a actuellement plus de 150 métiers d'apprentissage en Ontario dans quatre secteurs : construction, industrie/fabrication, énergie motrice et services. Il y a aussi trois autres métiers pour les Autochtones : intervenante éducative ou intervenant éducatif auprès de la petite enfance autochtone, créatrice ou créateur de mode et artisane ou artisan autochtone, et ouvrière ou ouvrier autochtone en bâtiment résidentiel.

**Bande.** Groupe d'Indiens (c.-à-d., une Première nation) à l'usage et au profit duquel des terres ou des fonds appartenant à la Couronne ont été mis de côté ou encore qui est déclaré être une bande aux fins de la *Loi sur les Indiens*. Chaque bande possède son propre conseil de gestion. Les membres d'une bande ont généralement en commun des valeurs, des traditions et des pratiques ancrées dans leur patrimoine ancestral. De nombreuses bandes préfèrent maintenant s'appeler Premières nations.

**Centres d'amitié.** Organismes sans but lucratif qui servent les Autochtones, quels que soient leur statut ou leur résidence, dans les villes de l'Ontario. Les centres d'amitié offrent aux Autochtones citadins un continuum de programmes culturellement appropriés pour chaque étape du cycle de vie, des programmes prénataux à l'appui et aux services offerts aux personnes âgées. Les centres d'amitié ont pour vocation « d'améliorer la qualité de vie des Autochtones qui vivent en ville en appuyant les activités autodéterminées qui encouragent l'égalité d'accès et la participation à la société canadienne et respectent le caractère distinctif de la culture autochtone » (traduction libre, [www.ofifc.org](http://www.ofifc.org)). Il y a 29 centres d'amitié en Ontario. (Voir aussi *Ontario Federation of Indian Friendship Centres*.)

**Collèges d'arts appliqués et de technologie.** Établissements postsecondaires qui reçoivent l'appui du gouvernement provincial et offrent des programmes permettant aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences relatives à des carrières précises, notamment dans le domaine des affaires, du tourisme et des voyages, du journalisme, de la programmation informatique, des métiers de la construction et de la santé. Les étudiantes et étudiants à temps plein peuvent suivre des programmes donnant droit à un certificat d'un an ou moins ou à des programmes menant à un diplôme en deux ou trois ans. Des programmes menant à un baccalauréat et ceux offerts de concert avec les universités sont aussi disponibles. L'Ontario a 24 collèges d'arts appliqués et de technologie, dont deux collèges de langue française, possédant plus de 100 campus.

**Commissions de formation.** Organismes sans but lucratif parrainés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et dirigés par des entreprises et syndicats, dans le but d'améliorer les conditions du marché du travail local. Les commissions se composent de diverses parties prenantes pour lesquelles la vitalité du marché du travail est importante, comme les pédagogues, les formateurs, les femmes, les francophones, les personnes handicapées, les minorités visibles, les jeunes et les Autochtones. Les 21 commissions de la province :

- font participer les communautés à un processus mis en œuvre localement afin de déterminer les tendances, les débouchés et les priorités des marchés de l'emploi locaux et d'y répondre;
- facilitent un processus de planification local dans le cadre duquel les organismes et établissements communautaires entreprennent ou mettent en œuvre des plans d'action communs pour répondre aux questions d'intérêt commun liées au marché du travail;
- créent des possibilités d'activités de partenariat et de projets qui répondent aux défis plus complexes ou pressants du marché du travail local;
- organisent des événements et entreprennent des activités qui prônent l'importance de l'éducation, de la formation et du perfectionnement des compétences auprès des jeunes, des parents, des employeurs, des travailleurs et des personnes au chômage, et de la population en général.

**Conseil autochtone de l'enseignement.** Organisme que doit établir obligatoirement chaque collège ou université financé par les deniers publics afin d'assurer que les peuples autochtones participent de façon suivie et constante aux décisions prises au sein de l'organisme. Les collèges et les universités doivent établir un conseil autochtone de l'enseignement pour être admissibles à un financement ciblé pour l'éducation postsecondaire des apprenantes et apprenants autochtones.

**Conseil de bande.** Instance dirigeante d'une Première nation, qui se compose habituellement d'un chef et de plusieurs conseillers.

**Cours à double reconnaissance de crédit.** Cours collégiaux ou universitaires suivis par des élèves du palier secondaire donnant droit à des crédits des paliers collégial, universitaire et secondaire. Dans certains cas, lorsque le modèle de formation comprend un stage comme apprenti, des crédits peuvent aussi être obtenus dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

**Droits des peuples autochtones.** Droits collectifs, fondés sur l'occupation et l'utilisation des terres par les Autochtones, les coutumes, les traditions et les pratiques qui donnent leur distinction à leurs sociétés. Les droits des peuples autochtones sont protégés par l'article 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

**Droits issus de traités.** Droits explicites des Autochtones qui sont inclus dans les traités que ces derniers ont conclus avec les gouvernements de la Couronne (initialement la Grande-Bretagne puis, après la confédération, le Canada). Ces droits concernent, entre autres, la création des réserves et les droits qu'ont les communautés autochtones de chasser, de pêcher et de poser des pièges sur les terres de la Couronne. Les droits issus de traités sont protégés en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

**Émancipation.** Pratique selon laquelle, après 1857, les Premières nations pouvaient renoncer à leur statut d'Indien pour obtenir tous les droits associés à la citoyenneté canadienne (dont le droit de vote et de posséder des biens). Si un homme ayant le statut d'Indien décidait de s'émanciper, les membres de sa famille perdaient aussi leur statut. Les femmes qui

épousaient des non-Indiens après 1869 perdaient leur statut et leurs enfants n'avaient pas le droit de s'inscrire comme Indiens. En 1876, l'émancipation est devenue obligatoire pour les Indiens qui devenaient médecins, avocats ou ministres du culte chrétien, ou qui obtenaient un diplôme universitaire.

**Emploi Ontario.** Réseau d'emploi et de formation de l'Ontario administré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et fournissant de l'information et des services aux étudiantes et étudiants, chercheurs d'emploi et employeurs. Par l'entremise d'Emploi Ontario, le Ministère :

- prodigue des services d'emploi et de formation partout dans la province;
- élabore des directives pour l'emploi et la formation;
- établit des normes de formation professionnelle, notamment pour les métiers régis par la *Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier* et la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*;
- gère divers programmes provinciaux afin d'appuyer la formation et la préparation en milieu de travail;
- entreprend des activités de recherche et de planification relatives au marché du travail.

**Établissements autochtones d'enseignement postsecondaire/de formation.** Ces établissements :

- sont des établissements postsecondaires contrôlés par les Autochtones/Premières nations, dûment établis en vertu d'une instance des Premières nations, et qui reçoivent l'appui de la communauté autochtone et lui sont redevables;
- offrent divers programmes d'éducation postsecondaire/de formation donnant droit à des certificats, diplômes ou grades, en partenariat avec des universités et des collèges reconnus par la province;
- tiennent compte dans leurs programmes de l'histoire, de la culture, des langues et des traditions des Premières nations;
- possèdent un organisme dirigeant opérationnel comprenant des membres de la communauté autochtone;
- disposent d'un plan d'action institutionnel approuvé par l'organisme dirigeant;

- sont des entités légales, constituées en personne morale, sans but lucratif ou font partie d'une structure autochtone légale, constituée en personne morale et sans but lucratif;
- font preuve de responsabilité financière;
- ont mis en place des mécanismes d'assurance de la qualité.

(Source : *Ontario Chiefs Resolution 07/40* et *Aboriginal Institutes' Consortium*)

**Indiens.** L'un des trois peuples autochtones reconnus en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le terme s'applique aux Autochtones du Canada qui ne sont pas Inuits ou Métis et sont définis et reconnus comme des « Indiens » par la *Loi sur les Indiens*. (Voir aussi « Premières nations ».)

**Indien avec statut/Indien inscrit.** Membre des Premières nations qui a le droit de faire inclure son nom dans le Registre des Indiens que maintient le gouvernement fédéral. Seuls les Indiens inscrits sont reconnus en tant qu'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens*, laquelle définit un Indien comme « une personne qui, conformément à la présente loi, est inscrite à titre d'Indien ou a droit de l'être ». Les Indiens inscrits peuvent jouir de certains droits et avantages en vertu de la loi dont ne bénéficient pas les Indiens non inscrits.

**Indiens non inscrits.** Personnes qui se considèrent Indiens ou membres d'une Première nation, mais que le gouvernement du Canada ne reconnaît pas comme étant des Indiens au sens de la *Loi sur les Indiens*. Les Indiens sans statut légal ne sont pas admissibles aux mêmes droits ni aux mêmes avantages que les Indiens inscrits. Au Canada, beaucoup d'Indiens ont perdu leur statut par le passé en raison de pratiques discriminatoires. (Voir aussi « Indien avec statut/Indien inscrit ».)

**Inuit.** L'un des trois peuples autochtones reconnus en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les Inuits vivent principalement dans le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et les régions du Nord du Labrador et du Québec. Ils ont toujours vécu au-delà de la limite forestière, dans la région bordée par le delta du Mackenzie à l'ouest, par la côte du Labrador à l'est, par la pointe sud de la baie d'Hudson au sud et par les îles de l'Extrême-Arctique au nord. La communauté la plus densément peuplée des Inuits de l'Ontario urbaine vit à Ottawa et dans ses alentours.

**Loi sur les Indiens.** Loi fédérale qui a d'abord été adoptée en 1876, puis modifiée plusieurs fois. Cette loi établit les obligations du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations. Parmi ses nombreuses dispositions, la loi exige que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien gère les terres indiennes et certains fonds qui appartiennent aux Premières nations, et qu'il approuve ou rejette des règlements administratifs des Premières nations.

**Métis.** L'un des trois peuples autochtones reconnus en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les Métis sont un groupe autochtone distinct possédant une culture, une langue (le michif) et un patrimoine qui leur sont propres. Leurs terres ancestrales comprennent l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest.

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) et éducation postsecondaire.** Les responsabilités du Ministère concernant l'éducation postsecondaire sont les suivantes :

- élaborer des directives pour les établissements postsecondaires, dont les universités, les collèges d'arts appliqués et de technologie, les instituts autochtones et les collèges privés d'enseignement professionnel;
- planifier et administrer des politiques relatives à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée dans ce secteur;
- autoriser les universités à octroyer des diplômes;
- approuver les collèges autorisés à octroyer des grades, des diplômes ou des certificats;
- distribuer les fonds alloués par la législature provinciale aux collèges et aux universités;
- dispenser des programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire;
- enregistrer et surveiller les collèges privés d'enseignement professionnel.

**Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC).**

Organisme autochtone sans but lucratif représentant les intérêts des 29 centres d'amitié de l'Ontario membres de la fédération. Son mandat

consiste essentiellement à être le porte-parole des centres membres pour les questions d'intérêt collectif, à administrer les programmes dispensés dans les centres et à aider ces derniers dans la prestation des services et des programmes et le développement communautaire.

**Peuples autochtones.** Nom collectif des premiers habitants d'Amérique du Nord et de leurs descendants. La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois peuples autochtones distincts : les Indiens, les Métis et les Inuits.

**Première(s) nation(s).** L'un des trois groupes autochtones du Canada. Pendant les années 1970, on a remplacé le terme *Indien* par cette expression. Certaines communautés autochtones l'ont aussi adoptée à la place de *bande*.

**Programmes de perfectionnement scolaire.** Dispensés par l'entremise des collèges, des universités et d'autres organismes communautaires, ces programmes sont destinés aux apprenantes et apprenants adultes (dix-neuf ans et plus) qui ont le droit de travailler en Ontario et qui souhaitent améliorer leurs compétences (p. ex., mathématiques, anglais, sciences, informatique), se préparer à suivre un programme postsecondaire ou un apprentissage et généralement désireux d'améliorer leurs perspectives de carrière et leurs compétences professionnelles.

**Programmes de préapprentissage.** Programmes permettant aux personnes au chômage de suivre une formation et d'acquérir les compétences professionnelles requises pour suivre un apprentissage.

**Projet de loi C-31.** Projet de loi adopté en 1985 afin de rétablir le statut des Indiens qui l'ont perdu. Depuis 1951, les enfants dont la mère et la grand-mère du côté de la famille du père n'étaient pas inscrites avant leur mariage pouvaient avoir le statut d'Indiens inscrits mais le perdaient à l'âge de 21 ans. De plus, les Indiennes inscrites qui épousaient un Indien non inscrit perdaient aussi leur statut. Actuellement, une disposition appelée « clause limitant la deuxième génération » met fin au statut après deux générations de mariage mixte entre Indiens et non-Indiens. (Voir aussi « Indien non inscrit ».)

**Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFFEO).** Programme du gouvernement de l'Ontario qui octroie des subventions, des prêts et des bourses aux étudiantes et étudiants admissibles venant de familles dont les revenus sont faibles et moyens, pour les aider à payer leurs études. Les bourses ne sont pas remboursables, tandis que les prêts doivent être remboursés six mois après l'obtention du diplôme, l'arrêt des études ou la fin des études à temps plein.

**Sages.** Hommes et femmes reconnus par la communauté pour leur sagesse en matière de spiritualité, de culture et de vie. Les sages peuvent avoir n'importe quel âge. Les communautés autochtones et les particuliers cherchent normalement à obtenir leur aide et leurs conseils au sujet de diverses questions se rapportant aux traditions et à la vie contemporaine.

**Savoir autochtone ou savoir traditionnel des Autochtones.** Connaissances locales uniques détenues par les Autochtones qui appartiennent à une culture ou à une société particulière. Ces connaissances comprennent les connaissances de l'écologie, de l'agriculture, de l'ethnomédecine, de la spiritualité et d'autres aspects de connaissances traditionnelles.

**Statut d'Indien.** Statut juridique en tant qu'Indien inscrit ou non inscrit d'un membre d'une Première nation, tel que le définit la *Loi sur les Indiens*. (Voir aussi « Indien non inscrit »; « Indien avec statut/Indien inscrit ».)

**Universités.** Établissements postsecondaires qui offrent des programmes donnant droit à des diplômes de premier cycle (baccalauréat) et, dans la plupart des cas, des diplômes de deuxième et troisième cycle (maîtrise et doctorat). Il y a 20 universités financées par les deniers publics en Ontario, dont plusieurs sont de langue française et bilingues. Chaque université est une entité autonome ayant sa propre loi provinciale.



# Références et ressources

- Assemblée des Premières Nations. *Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations : C'est notre vision, notre heure est venue*. Juillet 2010.
- Association des collèges communautaires du Canada. *Les collèges et instituts canadiens – Répondre aux besoins des apprenants autochtones – Un aperçu des programmes et services actuels, des défis, des possibilités et des leçons apprises*. 2005. Consultable à <http://www.bdaa.ca/biblio/recherche/accc/autochtones/autochtones.pdf>
- Bureau de l'éducation des Autochtones. *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2007. Consultable à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/fnmiFrameworkf.pdf>
- Canada. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 1996. Consultable à <http://www.ainc-inac.gc.ca/ap/rrc-fra.asp>
- Conseil canadien sur l'apprentissage. *L'enseignement postsecondaire au Canada : Les attentes sont-elles comblées?* Ottawa : Auteur, 2009.
- . *État de l'apprentissage chez les Autochtones au Canada : Une approche holistique de l'évaluation de la réussite*. Ottawa : Auteur, 2009.
- . *État de l'apprentissage au Canada : Pas le temps de s'illusionner*. Ottawa : Auteur, 2007.
- Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *A Literature Review of the Factors that Support Successful Transitions by Aboriginal People from K-12 to Postsecondary Education*. 2010.
- . *Access, Inclusion and Achievement: Closing the Gap. Country Response: Canada*. Rapport pour la 15<sup>e</sup> Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, 2003. Consultable à <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/57/15CCEM.countryreport.en.pdf>
- Forbes, A., Brown, N., Ahulwalia, B. *Aboriginal Students in Ontario's Post-secondary Education System*. Document d'orientation pour l'Ontario Undergraduate Student Alliance, mars 2005. Consultable à [www.ousa.ca/uploaded\\_files/pdf\\_files/Policy%20Papers%20and%20Statements/ABORIGINAL%20STUDENTS%20POLICY%20%20final%20for%20website.pdf](http://www.ousa.ca/uploaded_files/pdf_files/Policy%20Papers%20and%20Statements/ABORIGINAL%20STUDENTS%20POLICY%20%20final%20for%20website.pdf)

- Germain, M-F., Costa, R. et Kelly-Scott, K. *Profil de la population autochtone de 2006 pour Toronto*. Avril 2009. Statistique Canada, Catalogue 89-638-X. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-638-x/2009001/article/10825-fra.htm>
- Hampton, Eber. « First Nations–Controlled University Education in Canada ». Dans *Aboriginal Education: Fulfilling the Promise*, éd. M. Brant Castellano, Lynne Davis et Louise Lahache. Vancouver : UBC Press, 2000.
- Hikel, R. S. *A Review of the Access Program : Policy Directions for the Future*. Ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba, 1994.
- Holmes, D. *Embracing Differences: Post-secondary Education among Aboriginal Students, Students with Children and Students with Disabilities*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005.
- Jones, G. et Skolnik, M. *Degrees of Opportunity: Broadening Student Access by Increasing Institutional Differentiation in Ontario Higher Education*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2009. Consultable à [www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/Degrees%20of%20Opportunity.pdf](http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/Degrees%20of%20Opportunity.pdf)
- Malatest, R. A. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : ce que les enseignants ont appris*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004. Consultable à [www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/aboriginal\\_en.pdf](http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/aboriginal_en.pdf)
- Malatest, R. A., Stonechild, B. « Facteurs influençant le recours aux programmes d'aide financière aux études par les jeunes Autochtones ». Ottawa : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Consultable à [www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/MRS\\_AB\\_11JLY2008\\_EN.pdf](http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/MRS_AB_11JLY2008_EN.pdf)
- Ministry of Advanced Education, Training and Technology, Colombie-Britannique. « Highlights, 1999: Aboriginal Student Outcomes ». BC College and Institute Student Outcomes Project, 1999. Consultable à [http://outcomes.bcstats.gov.bc.ca/Libraries/DACSO\\_Special\\_Reports/aboriginalall.pdf.pdf](http://outcomes.bcstats.gov.bc.ca/Libraries/DACSO_Special_Reports/aboriginalall.pdf.pdf)
- Pérusse, D. « Les Autochtones vivant hors réserve et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2007 ». Série d'analyse de la population active autochtone, déc. 2008. Statistique Canada, Catalogue 71-588-X. Consultable à <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/081215/dq081215a-fra.htm>
- Richards, J., Hove, J. et Afolabi, K. *Understanding the Aboriginal/Non-Aboriginal Gap in Student Performance : Lessons from British Columbia*. Commentaire n° 276 du CD Howe Institute, déc. 2008.
- Stewart, G. *Apprenticeship Training in Ontario: Literature Review and Options for Further Research*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2009.





Imprimé sur du papier recyclé  
ISBN 978-1-4435-6086-3 (imprimé)  
ISBN 978-1-4435-6087-0 (PDF)  
ISBN 978-1-4435-6088-7 (TXT)

10-322

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011